

<https://formation-elevage-suds.cirad.fr>
prisme.formation@cirad.fr

FORMATION MODULAIRE

Techniques de diagnostic pour la PPCB/PPCC

Responsable scientifique :
 L. MANSO-SILVAN, CIRAD UMR ASTRE

1 semaine

Dispensée en français ou anglais

La péripneumonie contagieuse bovine (PPCB) inscrite sur la liste de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE), qui regroupe les maladies ayant un impact très important sur le cheptel ou représentant une contrainte majeure aux échanges internationaux, est due à un mycoplasme, *Mycoplasma mycoides* subsp. *mycoides*. Cette maladie se caractérise par l'apparition de symptômes respiratoires et de lésions de pleurésie et de pneumonie. Ces lésions peuvent évoluer vers un stade chronique et les animaux porteurs de telles lésions, bien que difficilement détectables à l'observation clinique, représentent une source de réinfection pour les élevages sains.

Jusqu'à récemment, la lutte contre la PPCB reposait sur des campagnes massives de vaccination, souvent associées à celles dirigées contre la peste bovine. Ces campagnes sont coûteuses en raison de la nécessité de faire des rappels de vaccination annuels. En conséquence, l'effort vaccinal est difficile à maintenir en Afrique et le nombre de foyers augmente.

Le recours au diagnostic de laboratoire est indispensable, à la fois pour confirmer les suspicions de PPCB mais également pour mesurer l'impact de la maladie sur le cheptel et ainsi pouvoir mettre en place des stratégies de contrôle adaptées. Ce diagnostic de laboratoire ne présente pas de difficulté technique majeure mais il demande surtout une expérience pratique et avérée afin de pouvoir être réalisé correctement. Il en est de même pour la péripneumonie contagieuse caprine (PPCC).



Objectifs de la formation

Cette formation technique peut être développée sur la PPCB et/ou sur la PPCC

À l'issue de la formation, les participants devront être capables de :

- Réaliser des analyses sérologiques PPCB/PPCC par la technique cELISA, acquérir les bases de la démarche qualité dans ce domaine et savoir interpréter les résultats ;
- Isoler l'agent de la PPCB/PPCC
- Réaliser le titrage d'un vaccin contre la PPCB ;
- Réaliser les techniques de PCR classique et/ou en temps réel pour le diagnostic rapide de la PPCB/PPCC

Autres objectifs comme le contrôle qualité des vaccins, l'analyse de la sensibilité des souches aux antibiotiques ou le typage moléculaire de souches peuvent être proposés selon les besoins des participants.



Public concerné

Cette formation est ouverte aux personnes directement impliquées dans le diagnostic de la PPCB/PPCC (vétérinaires, techniciens de laboratoire).

Les candidats doivent en outre maîtriser correctement la langue française ou l'anglais.

Sur demande, des sessions délocalisées au sein d'institutions partenaires peuvent être organisées dès lors qu'un nombre suffisant de participants est réuni (au moins 5).

Les dates et la durée de la formation peuvent également être adaptées selon les besoins.



Programme

Le programme combine des cours magistraux avec une formation pratique et des démonstrations permettant aux participants de se familiariser avec les techniques sérologiques, bactériologiques et moléculaires.

- Apports théoriques 10 heures
- Travaux pratiques 20 heures



Coût de la formation

- Formation au Cirad à Montpellier (France) : 1 300 €
- Formation itinérante sur invitation : nous contacter
- Hébergement / séjour : prévoir un minimum de 120€ / jour

Si nécessaire, et notamment en cas de suivi de plusieurs modules, un devis personnalisé peut être établi sur simple demande.



Conditions d'admission et d'inscription

Les candidatures comprenant un CV détaillé, une lettre de motivation et des indications sur l'organisme de gestion de la bourse, doivent nous être adressées par mail à prisme.formation@cirad.fr, au plus tard un mois avant la date de démarrage (deux mois si le séjour est soumis à l'obtention d'un visa).



Le CIRAD n'est pas en mesure d'accorder des bourses. Il convient donc d'introduire, le plus tôt possible, une demande auprès des autorités compétentes nationales en charge de l'élevage et/ou de l'octroi des bourses ; des Services de Coopération et d'Action Culturelle des Ambassades de France (SCAC) ; des ambassades d'autres pays ; d'organismes internationaux (FAO, PNUD, Union européenne, AIEA, BID...) ; de projets de développement ou d'organisations non gouvernementales.

